

AR Prefecture

006-210600961-20260409-2026044-DE
Reçu le 15/04/2026

Commune de Pierlas
République française
DEPARTEMENT

Séance de l'an deux-mille vingt-six et le neuf avril

Date de la convocation : 31/03/2026

L'an deux-mille vingt-six et le neuf avril, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS (7) : MARTINELLI Gilbert - BRES Jean Marie - COLLOMP Nicole - GIORDAN Jean Claude - TOCHE Sylvette - BALDACCI Lèria – CHABAUD Emile

Secrétaire de séance : Maryline SALERNO

2026.044 Election des délégués à la Commission d'Appel d'Offres - représentants du Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-22 et L.2122-10

Vu le code des marchés publics et notamment son article 22

Considérant que la commission d'appel d'offres est composé du Maire, et deux autres membres du conseil municipal élus.

Considérant qu'il convient de procéder selon les mêmes modalités à l'élection d'un titulaire et d'un suppléant,

Où Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal a élu des délégués :

- Titulaire : GIORDAN Jean Claude
- Suppléant : BRES Jean Marie

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le 10.06.2020 et publication du

Le Maire,
Gilbert MARTINELLI

